

**Plus de 4000**  
**Comoriens ont péri**  
en mer depuis l'instaura-  
tion du visa Balladur  
(1995) selon  
l'estimation de  
l'Observatoire  
de l'émigration clandestine  
anjouanaise

## Vie de l'association

Assemblée Générale  
de rentrée

p.2

par Mahmoud Ibrahim

Célébration  
du 12 novembre

p.2

Rencontre avec  
Youssef Moussa

p.3

par Abdou Himaya

## Débats

Quelle perspective pour  
Mayotte ?

par Idriss Mohamed

## EDITORIAL

“Qu’il en soit ou non convaincu, tout élu de Mayotte doit se dire départementaliste<sup>1</sup>. Aucun élu local ne peut aller à l’encontre de cette “revendication erronée”.

C’est dans cet esprit et à l’approche des échéances électorales en France que l’ensemble des élus maorais, emmenés par leur leader, le député M. Mansour Kamardine et soutenus par certains responsables politiques français dont M. François Bayrou, président de l’UDF, ont signé et adressé une motion au chef de l’état, Jacques Chirac, demandant la tenue d’une consultation des Maorais sur une évolution statutaire avant la fin de cette année 2006.

En effet, en juillet dernier le député Kamardine a déposé à l’assemblée nationale une motion (n° 3268) tendant à proposer au Président de la République “d’organiser une consultation avant le 31 décembre 2006 afin que la population de Mayotte donne son avis sur le maintien du statut de collectivité départementale ou sur la transformation de Mayotte en département d’outre-mer, selon les principes définis aux articles 2 à 9 de la présente motion”. Or le choix du statut définitif de Mayotte a été fixé à l’horizon 2010 par la loi du 11 juillet 2001<sup>2</sup>. Alors, pourquoi cette précipitation ? Est-ce une manoeuvre de plus de la part de M. Kamardine qui espère avoir un triomphe référendaire à l’issue de cette consultation pour s’assurer d’une élection confortable aux législatives ? Tout est possible dans les arcanes du pouvoir.

Une chose est sûre, nous sommes face à un bloc formé par l’état français d’une part et les élus mahorais d’autre part, qui affiche clairement ses objectifs et met tout en œuvre pour les atteindre. Je ne peux pas dire que c’est le cas dans notre camp.

En effet, au lendemain des accords mixtes franco-comoriens d’avril 2005, presque tout le monde, au sein de la diaspora comorienne en France, était d’accord pour dire qu’il nous faut une structure, en liaison avec nos compatriotes d’ailleurs (Comores, la Réunion, etc.), ayant comme seul objectif la défense de l’unité et de l’intégrité territoriale de notre pays. Ainsi, en dépit de l’existence d’associations se réclamant défendre l’intégrité territoriale des Comores, le Collectif Comores-MasiwaMane est né.

Un an après le lancement de ce Collectif, malgré la dynamique engendrée par l’aversion des accords que l’on peut qualifier des “accords de la honte”, la dispersion nous a gagné. En effet, une autre structure est en train d’être créée par certains de ceux là même qui ont initié la création du CCMM. J’avoue ne plus comprendre. Il semblerait qu’au point où nous en sommes, nous n’avons pas le temps de former le rassemblement souhaité pour agir. Chacun doit faire quelque chose, c’est l’essentiel. Certes, le temps presse et je le conçois parfaitement ; mais comment peut-on prétendre vouloir défendre l’unité nationale et l’intégrité territoriale de notre pays en étant incapables de nous rassembler pour mener ce combat collectivement face au bulldozer mis en place par le camp adverse ? Cela fait plus de 30 ans que ce problème perdure et nous continuons dans les mêmes égarements. Il va falloir qu’à un moment donné, nous tirions les leçons de nos erreurs et de nos échecs du passé pour espérer inverser cette situation qui a trop duré. En tout cas, je vous le dis, la mécanique de la perte qui consiste à monter les uns contre les autres pour des raisons confuses est bien en marche.

**Abdou Himaya**

1 - Yves Salesse. *Mayotte, L’illusion de la France*. L’Harmattan, 1995, pp. 71.

2 - Loi du 11 juillet 2001, in J.O.R.F., 13 juillet 2001, pp. 11199-11219.

## Assemblée Générale de la rentrée

Le 23 septembre dernier le Collectif Comores-MasiwaMane a organisé son Assemblée Générale de la rentrée.

Cette assemblée devait permettre de faire le bilan des actions qui ont été menées par le Bureau actuel et rappeler celles qui restent à accomplir, remplacer les membres du Bureau qui ont quitté la France cette année et faire avec Youssouf Moussa le bilan de ses actions à Mayotte, en lien avec les engagements qu'il avait pris dans l'AG du 14 juillet 2005.

Sur le premier point, le Président du Collectif a rappelé l'essentiel des actions qui ont été menées, et particulièrement l'officialisation de notre association au niveau administratif, l'ouverture d'un compte bancaire, la mise en place de moyens de communication (plaquette et bulletin d'information), la célébration du 31<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance qui a été un grand succès, et l'approfondissement des liens avec nos frères qui sont aux Comores (Comités Maore) et à la Réunion (Collectif pour l'Unité des Comores) avec lesquels nous avons pu à plusieurs reprises constater la convergence de point de vue.

Avant la prochaine AG qui devra mettre en place un nouveau bureau, le bureau actuel compte approfondir les liens avec nos compatriotes qui sont aux Comores et dans d'autres lieux; mais surtout organiser la célébration de l'admission des Comores à l'ONU, à l'approche du 12 novembre. Abdou Rahamane Ahmed s'est porté volontaire pour prendre les contacts nécessaires et préparer la célébration de cet événement.

Sur le deuxième point, depuis le départ aux Comores de notre Trésorière, et à la Réunion de notre Secrétaire Général, nous n'avions pas encore trouvé l'occasion de procéder à leur remplacement. L'Assemblée du 26 septembre a permis de procéder aux changements nécessaires : Dhoularif Moundir a été élu Secrétaire Général et Mamaye Idriss nouvelle Trésorière.

Le bilan avec Youssouf Moussa n'a pas pu se faire ce jour-là, ce dernier n'étant pas venu à la réunion. Certains membres ont exprimé leur déception, mais il a été convenu que le Président le rappellerait pour essayer de fixer un autre rendez-vous avant qu'il ne retourne à Mayotte.

La fin de l'AG a été consacrée à l'analyse de la politique du gouvernement actuel, eu égard à la question de l'île comorienne. Il a été montré que le Président Sambu a évité soigneusement d'évoquer le contentieux qui existe avec la France. Pourtant, il a parlé de tous les autres problèmes internationaux.

Il a donc été décidé de préparer et rendre publique une déclaration faisant le point sur le discours du Président Sambu devant l'AG de l'ONU et condamner la poursuite de la politique qui a été initiée par le colonel Azali.

Mahmoud Ibrahim

## 12 novembre

Les Comoriens célébreront bientôt l'admission de leur pays au sein de l'Organisation des Nations Unies.

A cette occasion le Collectif Comores-MasiwaMane sera l'invité de l'association des étudiants comoriens de l'Université Paris8 dans le cadre des "Vendredis de l'Arc-en-Ciel". Le thème central sera la reconnaissance de l'unité et de l'intégrité des Comores par la communauté internationale en 1975 et sur l'actualité dans ce domaine.

Ce débat aura lieu le vendredi 10 novembre 2006 à l'Université Paris 8. Les intervenants seront : Abdou Himaya (Président du Collectif Comores-MasiwaMane), Mahmoud Ibrahim (historien), Mamaye Idriss (étudiante), Abdou Rahamane Ahmed (Président de l'association SOS-Démocratie aux Comores).

Le Collectif Comores-MasiwaMane travaille également sur l'organisation d'une conférence qui réunira des personnalités de la diaspora pour parler de l'unité des Comores.

Nos frères des Comités Maoré dans le pays sont aussi en train de préparer avec des personnalités politiques cette journée. L'année dernière une loi votée par tous les députés (moins une voix), à l'initiative des Comités Maoré, du Collectif Comores-MasiwaMane et du député et Vice-Président de l'Assemblée, Youssouf Saïd fait du 12 novembre une "journée Maore", malheureusement les décrets d'application n'ont pas encore été signés par le Président de la République.

Le combat doit donc continuer pour faire appliquer cette loi. Cela devrait être possible puisque le Président Ahmed Abdallah Sambu était présent l'année dernière lors de la célébration du 12 novembre, et que le Ministre des affaires étrangères actuels, M. Ahmed ben Saïd Jaffar, a été avant sa nomination un fervent militant pour l'unité du pays.

## Rencontre avec Youssef Moussa

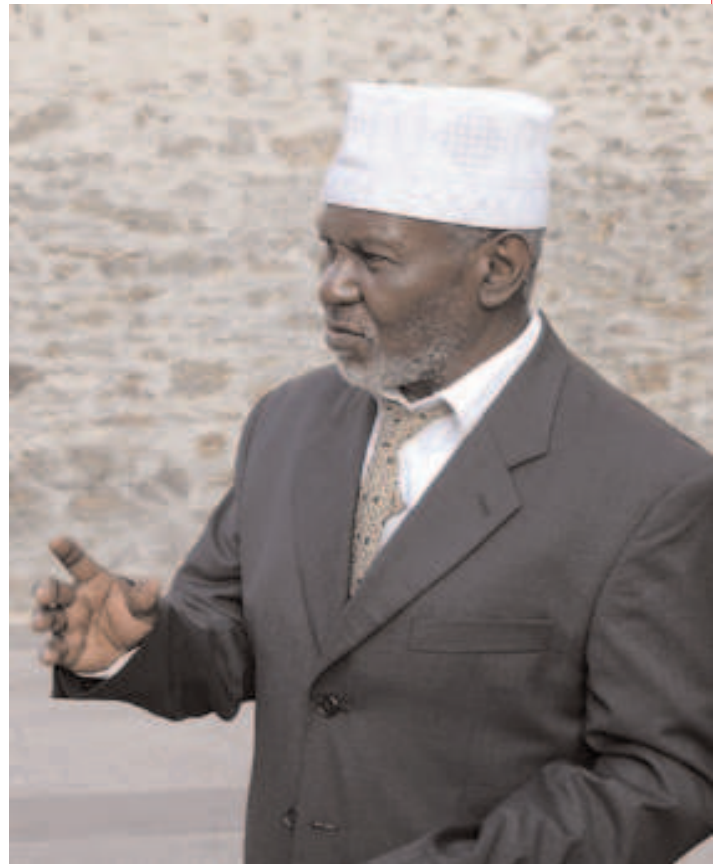
Nous avons appris, courant septembre, la présence de notre compatriote M. Youssef Moussa à Paris pour la fête de l'Huma et pour une série de conférences sur la question de l'île comorienne de Mayotte, à travers la France.

Il nous a donc semblé primordial de le rencontrer; non seulement pour échanger nos informations sur l'évolution de notre combat sur la défense de l'unité et de l'intégrité territoriale de notre pays mais également pour une mise au point sur nos relations et éventuellement les méthodes de travail à mettre en place.

Ce n'est pas la première fois que nous rencontrons M. Youssef Moussa. En effet, il était en France en compagnie de M. Idriss Mohamed, ex secrétaire général du Comité Maoré de Ngazidja en juillet 2005 pour le lancement du Collectif Comores MasiwaMane (CCMM). Différentes réunions ont été organisées en leur présence, en région parisienne, et ont permis une prise de décision sur diverses résolutions, avant leur retour au pays. L'une de ces résolutions était d'organiser, avec l'aide et/ou la participation des parlementaires comoriens, la commémoration en 2005 de l'admission de notre pays aux Nations Unies. C'était donc le 12 novembre 2005, devant plusieurs centaines de personnes dont des parlementaires, des membres du gouvernement de l'Union et de l'île de Ngazidja, des représentants du corps diplomatique en poste à Moroni, une délégation du CCMM et nos compatriotes mobilisés massivement, qu'au nom des Comités Maoré et du CCMM, Youssef Moussa a prononcé un discours sur l'unité et l'intégrité territoriale de notre pays. Malheureusement, depuis cette intervention, nous n'avons eu aucune nouvelle de notre compatriote ; en dépit des différentes tentatives de prise de contact que nous avons menées.

Oui, il était très important de le rencontrer pour essayer de savoir non seulement où nous en sommes aujourd'hui mais également où nous allons et comment y aboutir ensemble.

Notre rencontre a eu lieu le 4 octobre dernier vers 18h30, bien que nous soyons en période de Ramadan. Au cours de cette discussion, nous avons abordé différents points dont la nécessité de mettre en place des échanges permanents entre Mayotte et nous ; la dispersion et l'éparpillement qui s'opère, depuis quelques temps, par la mise en place d'une autre structure pour le même objectif alors que tout le monde était d'accord, au lancement du CCMM, pour une seule



structure en France afin de mener ce combat en relation avec nos compatriotes des Comités Maoré (dans les différentes îles des Comores) et ceux du Collectif pour la défense et l'intégrité territoriale des Comores à la Réunion. Sur ce dernier point, nous avons essayé de montrer les conséquences d'un tel éparpillement sur notre combat commun sans avoir pu convaincre notre interlocuteur. En effet, Youssef Moussa nous a affirmé et surtout répété, lors de la journée-débat du 8 octobre dernier à Montreuil, qu'il ne vit pas en France et qu'il nous appartient, à nous qui y vivons et qui y menons ce combat, de trouver une solution à ce problème. Par ailleurs, il nous affirme que, de toute façon, nous n'avons pas le temps d'attendre le rassemblement de tous pour mener ce combat collectivement. Il a peut être raison mais nous regrettons tout simplement qu'après avoir représenté les Comités Maoré et le CCMM à la commémoration du 12 novembre l'année dernière, notre compatriote n'a jamais essayé de contacter le CCMM ni à partir de Mayotte ni lors de son dernier passage à Paris. Est-il possible que l'on puisse mener à bien un tel combat, face à une si grande puissance, en étant dispersés ou en concurrence ? A chacun de juger.

**Abdou Himaya**

# Quelle perspective pour Mayotte ?

par Idriss Mohamed

*L'ancien Secrétaire Général du Comité Maoré à Ngazidja, Idriss Mohamed a adressé aux différents médias nationaux ce texte afin d'attirer l'attention des journalistes comoriens sur la manière d'aborder la question de l'île comorienne de Mayotte.*

Plus de 30 ans sans voir se dessiner une solution à la question de l'île comorienne de Mayotte, cela peut nourrir tous les pessimismes et conduire à imaginer les scénarios de sortie de crise les plus fantaisistes. En même temps on comprend que ceux qui ont les moyens désinforment autant qu'ils peuvent, travestissent la réalité et distillent une propagande insidieuse sous des dehors objectifs et bien intentionnés. Pour rétablir les faits, force est d'examiner les positions des principaux acteurs.

Les partisans de Mayotte française, fidèles à eux-mêmes et avec le soutien de l'extrême droite française militent pour la départementalisation de Mayotte. Ils entretiennent le séparatisme et cherchent par tous les moyens à envenimer les relations inter îles. Pour eux le statut de département est un aboutissement convaincu qu'alors Mayotte aura définitivement pris le large. C'est une force de parade destinée à justifier la politique du droit des peuples à la sauce française, un "droit des peuples" à dimension variable qui n'honore pas la France et lui fait perdre de la crédibilité sur la scène internationale.

Du côté des partisans de Mayotte comorienne, les choses sont plus compliquées. Si l'opinion comorienne est largement acquise à la cause de la défense de l'intégrité territoriale, le nombre de militants actifs se réduit comme une peau de chagrin à l'intérieur du pays, y compris à Mayotte même. La démission progressive de l'Etat comorien est passée par-là. Sans perspective concrète de solution il est difficile de mobiliser en largeur. Une chose est cependant sûre : quelle que soit la situation, statut de Mayotte, rapport des forces, il se trouvera toujours des comoriens pour réclamer le retour de Mayotte. Ignorer ou sous estimer

cette force peut conduire à des lendemains désastreux.

Enfin il faut examiner la situation de la France, l'acteur principal du fait de sa force comparée à celle des autres acteurs. Elle bloque toute solution raisonnable, son acharnement à maintenir l'île comorienne dans sa république paraît absurde. Peut-on admettre que ce sont des groupuscules nostalgiques de l'empire français qui parviennent par du lobbying à conduire les dirigeants français vers une position aussi extrémiste ? N'y aurait-il pas derrière l'acharnement français aux Comores anguilles sous roche, des intérêts cachés ? La politique française aux Comores est pour le moins énigmatique. Elle comporte une constante : refuser la départementalisation à Mayotte. Cette stratégie ne semble pas complètement abandonnée malgré les Sarkozy et autres pontes de l'UDF. On semble chercher à contrer le raidissement des départementalistes. Ces derniers temps on voit des faiseurs d'opinion se lancer à corps perdu dans une bataille pour promouvoir une troisième voie. Mettant dos à dos les extrémistes des deux camps, dénonçant les rafles françaises à Mayotte et le dogmatisme des comoriens, ils vont au devant des aspirations profondes des gens : vie commune entre les quatre îles, libre circulation entre les îles, pacification de la situation dans la région Océan Indien, etc. Malheureusement cette entreprise de séduction ne vise qu'une chose : apaiser une situation de fait accompli, faire accepter le maintien de l'île comorienne sous administration française, leur pragmatisme revient à un aplatissement face à la politique du plus fort. En somme ce ne sont que des partisans honteux (ou habiles, c'est selon) qui veulent faire avaler en douceur une pilule amère.

Pour trouver une issue à la question de l'île comorienne de Mayotte, il y a une condition nécessaire et absolue : l'acceptation sincère et formelle par la France que Mayotte est une île comorienne qui doit avoir sa place dans l'Etat comorien et une infinité de scénarios : période transitoire, statuts, etc. Pour préserver leur intégrité territoriale, les Chinois ont inventé : un Etat plusieurs systèmes, pourquoi les Comoriens réconciliés avec les Français ne pourraient-ils pas trouver une formule adaptée au cas de l'Archipel des îles de la lune.